

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 19 NOVEMBRE 2020

DELIBERATION N°2020.00347

SOLARISATION DU PATRIMOINE BATI METROPOLITAIN : CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE SITES AUPRES DES OPERATEURS RETENUS

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 13 novembre 2020

Nombre de membres en exercice : 72

Nombre de présents : 65

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de voix : 68

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Bernard BONNET donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,

M. François DRIOL donne pouvoir à M. Georges HALLARY,

M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à M. Martial FAUCHET

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Gilles BOUDARD, M. Yves MORAND, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance

Mme Siham LABICH

Le 25 novembre 2020

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20201119-0202003470

DATE D'APPARITION: 25 novembre 2020

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 19 NOVEMBRE 2020

SOLARISATION DU PATRIMOINE BATI METROPOLITAIN : CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE SITES AUPRES DES OPERATEURS RETENUS

Saint Etienne Métropole s'est engagée de longue date dans une ambitieuse politique de transition énergétique, incarnée par son Plan Climat Air Energie et la démarche de Territoire à Energie Positive. A ce titre, elle mène des actions permettant de développer sa capacité de production énergétique d'origine renouvelable.

La mise en place de panneaux photovoltaïques sur des propriétés des collectivités, et notamment sur les toitures et parkings, est une manière de répondre à cet objectif.

Ainsi, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques, qui définit les règles de publicité que doivent mettre en œuvre les collectivités avant d'autoriser une occupation de leur domaine, Saint Etienne Métropole a publié en juillet 2018, un Appel à Initiative Privée (AIP), comportant plusieurs lots selon le type d'installation à prévoir. Celui-ci visant à sélectionner un ou plusieurs développeurs afin qu'ils investissent puis exploitent à leur compte des centrales solaires photovoltaïques sur les toitures ou parkings de bâtiments Métropolitains, communaux ou de la Région et du Département, en échange d'un loyer.

Environ 150 sites ont été pré-identifiés et répertoriés dans cette opération, dont une vingtaine de sites métropolitains.

L'importance du projet a permis de mobiliser l'intérêt d'importants acteurs du secteur des centrales photovoltaïques, et deux d'entre eux ont été retenus par délibération du conseil métropolitain le 7 mars 2019 : Greenyellow et le groupement Coopawatt/Energie Partagée/Enercoop.

Des sociétés de projets seront créées afin que les collectivités puissent, si elles le souhaitent, devenir actionnaires de ces projets et bénéficier plus largement des retombées économiques générées par ces installations d'énergie renouvelable.

Au final ce sont environ 150 000 m² (20 terrains de football) de panneaux solaires qui pourront être installés au travers de cet AIP générant 33 000 MWh par an d'électricité, représentant la consommation moyenne de 12 000 foyers hors chauffage.

Une première vague de bâtiments de Saint-Etienne Métropole ont ainsi fait l'objet d'études et sont aujourd'hui proposés pour être mis à disposition des opérateurs pour mener à bien la mise en place de centrales photovoltaïques.

Pour l'opérateur GreenYellow, les sites suivants sont proposés :

Site	Commune d'implantation	Puissance prévue (kWc)	Loyer annuel (€)
Metrotech	Saint Jean Bonnefonds	2 183	2000
Bâtiment Fauriel	Saint-Etienne	99	400
Parking Relai Gare Chambon	Le Chambon Feugerolles	99	300
Pôle Optique et de Vision (BHT)	Saint-Etienne	99	300
Salle Omnisport	Saint-Chamond	499	600

Pour le groupement Coopawatt/Energie Partagée/Enercoop, le site suivant est proposé :

Site	Commune d'implantation	Puissance prévue (kWc)	Loyer annuel (€)
Necker (patrimoine économique)	Saint-Étienne	500	1695

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la première liste de sites mis à disposition des opérateurs ;**
- **autorise Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité, à signer les promesses de convention d'occupation du domaine public, convention d'occupation du domaine public et tous documents permettant de mener à bien les projets ;**
- **les recettes correspondantes seront imputées à la section fonctionnement du budget développement durable, destination DDENERGIE, article 70388.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU